



Société Nationale des Chemins de Fer
Luxembourgeois
16, Boulevard d'Avranches
L-1160 Luxembourg

N/Réf. : 2024-001438-S2

V/Réf. : 250379 + 211152

Objet : Deuxième rapport de monitoring (« Erfolgskontrolle ») de la suppression du passage à niveau PN017 à Cessange conformément à la décision n° 2024-001438 du 29 novembre 2024

Madame, Monsieur,

En date du 5 mars 2026, le deuxième rapport de monitoring (« Erfolgskontrolle ») de la suppression du passage à niveau PN017 à Cessange sur le territoire de la Ville de Luxembourg et de la commune de Leudelange, a été introduit.

Les conclusions présentées dans le rapport « *Projekt: Straßenneubau und Neuanlage eines Retentionsbeckens im Zusammenhang des Rückbaus der PN7 im Bereich Schléiwenhaff* Monitoringbericht Nr. 2 – Erfolgskontrolle Nr. 1 », élaboré par le bureau Schroeder&Associés, sont partagées.

Un nouveau rapport de monitoring est à réaliser en été 2026.

La décision n° 2024-001438 du 29 novembre 2024 reste entièrement applicable.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Ministre de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité

Marianne Mousel
Premier Conseiller de Gouvernement